

Fiches tarifaires

Prix du gaz naturel et du biogaz 2026

Novembre 2026

Tarifs gaz naturel compensé en CO_2

Valables dès le 1er janvier 2026

Profils	TGN 1	TGN 2	TGN 3
Consommation	**0 à 50’000 kWh/an**	**50’001 à 500’000 kWh/an**	**500’001 à 5’000’000 kWh/an**
Énergie			
Prix unitaire de l’énergie ct/kWh	8.71 *9.42**	8.11 *8.77**	7.81 *8.44**
Redevance fixe			
Prix mensuel CHF/mois	20.00 *21.62**	45.00 *48.65**	170.00 *183.77**
Taxe			
Prix de la taxe CO_2 ct/KWh		2.158 *2.333**	

Le prix de l’énergie intègre également le prix de l’acheminement et de la puissance.
Les tarifs sont arrondis.

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

La compensation en CO_2 est effectuée par le financement de projets climatiques à l’étranger, hors de la chaîne de création de valeur de Viteos, par l’achat de certificats de réduction d’émissions (CER).

Frais de déménagement : CHF 30.- (TVA incluse) perçus lors de chaque déménagement ou clôture d’abonnement.

En l’absence d’auto-relevé, l’introduction de ces nouveaux tarifs (hausse ou baisse) se fait selon la méthode de la pondération mensuelle basée sur les dispositions générales liées à un contrat de bail d’habitation (usages locatifs émises par la Chambre Immobilière Neuchâteloise).

Pour toute consommation de gaz naturel supérieure à 5’000’000 kWh/an, un contrat est établi.

Biogaz

Plus-value écologique avec 10% de biogaz neuchâtelois applicable à l’ensemble de la consommation
Produit optionnel sur demande et dans la limite des capacités disponibles

Profils	TGN 1 à 3
Énergie	
Prix unitaire de l’énergie ct/kWh	1.20 *1.30**

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

Taxe CO_2 : Le biogaz n’étant pas soumis à la taxe CO_2, celle-ci est uniquement appliquée sur la part de gaz naturel (90%).



Nous sommes à votre service

Viteos SA
Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle
Tél. 0800 800 012
www.viteos.ch